29 mai 2020

Bulletin Municipal

COMMUNE DE BEINHEIM

Année 2020, N°15

Naissance

Est né à Baden-Baden le 09 mai 2020

Noah SCHIEBENES

Fils de Marc et Cécilia SCHIEBENES

Toutes nos félicitations aux heureux parents !

Décès

Le 26 mai 2020 à Beinheim

Madame Christiane HEITZLER, à l'âge de 67 ans

Nos sincères condoléances à la famille.

Dans ce numéro :

Actualités MAIRIE	1 à 3
Commerces	3 + 7
Pharmacie de garde	6
Petites annonces	8
Offre de formation	4 / 5

Report de collecte

La collecte des ordures ménagères **du lundi 01 juin est reportée au mardi 02 juin 2020**.

Emploi vacances jeunes

Il reste une place de disponible au mois d'août pour seconder les ouvriers communaux au service technique (avoir 18 ans, le permis de conduire et résider à Beinheim) .

Merci de déposer une lettre de motivation ainsi qu'un CV au secrétariat de la mairie.

Distributions de masques

Les masques en tissu lavable offerts par le Département ont été distribués cette semaine dans les boîtes aux lettres des habitants.

La municipalité est dans l'attente de la livraison de la Communauté des Communes pour les prochaines dotations.

Information ouverture au public du secrétariat de la mairie

Le secrétariat de la mairie sera à nouveau ouvert au public à partir du mardi 02 juin 9h.
En raison de la situation sanitaire actuelle, il est conseillé de venir avec un masque.

L'accès sera limitée à 2 personnes dans la mairie. Merci pour votre compréhension.

Prenez soin de vous et respectez les mesures barrières !

Est affiché en mairie

- L'arrêté du Conseil Départemental du 14 mai 2020 portant règlementation de la circulation sur la D4 hors agglomération dans les communes de Roppenheim et Beinheim, à compter du lundi 15 juin et jusqu'au vendredi 19 juin inclus.
- L'arrêté du 22 mai 2020 de la Préfecture du Bas-Rhin modifiant l'arrêté du 1er avril fixant les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts et précisant les dispositions particulières destinées à limiter les dégâts aux cultures agricoles durant la période de confinement mise en place par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus.
- L'arrêté du 22 mai 2020 de la Préfecture du Bas-Rhin fixant les périodes de chasse du gibier sédentaire pour la campagne cynégétique 2020/2021 dans le département du Bas-Rhin et autorisant le tir de nuit du sanglier jusqu'au 1er février 2021 inclus.

Permanence conciliateur de justice

Le conciliateur de justice tient sa prochaine permanence à la mairie de Beinheim **le jeudi 18 juin de 9h à 12h** sur rendez-vous .

Merci de prendre contact avec le secrétariat au 03.88.53.04.04.

LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE

DU 26 MAI 2020 A :

- Procédé à l'élection du Maire.
- Fixé le nombre d'adjoints et procédé à leur élection.
- Procédé à la lecture de la charte de l'élu local.
- Décidé de fixer les indemnités de fonction du Maire et des adjoints.

LE TEXTE INTEGRAL PEUT ETRE CONSULTE
AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Plan d'actions formation et attractivité des PROFESSIONS DE SANTÉ 2020-2023

FOCUS AIDE-SOIGNANT

AUGMENTATION DES QUOTAS
RENTRÉES SEPTEMBRE 2020 | JANVIER 2021

Dans le cadre du Plan d'actions formation et attractivité des professions de santé 2020-2023, élaboré par la Région Grand Est et l'ARS Grand Est, il est prévu d'augmenter le nombre de diplômés d'État d'Aides-Soignants (DEAS) pour répondre aux besoins de la profession. Dans cette perspective, la Commission Permanente (CP) du Conseil Régional réunie le 9 avril dernier a validé un plan d'actions.

SÉLECTION : gratuité pour les candidats

L'arrêté du 7 avril 2020 prévoit **une sélection par le seul examen du dossier** (article 13). Concernant cette sélection, la Région accepte que les IFAS n'appliquent pas les 67€ préconisés pour les rentrées de septembre 2020 et de janvier 2021 : **la sélection sera donc gratuite pour les candidats.**

CAPACITÉ D'ACCUEIL : respect de la capacité maximale des locaux

La capacité d'accueil autorisée* doit respecter celle maximale des locaux des instituts de formation fixée par la Commission de Sécurité en tenant compte des alternances et de toutes les formations qui se déroulent dans ces locaux à un moment donné. Elle comprend :

⇒ le nombre de places ouvertes dans chaque institut correspondant au « quota » qui fait l'objet d'une délibération de la Région (voie classique et apprentissage, cursus complets et modulaires). Ce quota socle a été défini en octobre 2019 ;

⇒ les places de formation passerelles (MCAD, DEAES, …) ;

⇒ les reprises d'études, les redoublants et les personnes en VAE.

N.B : *La formation AS alterne temps de stages (24 semaines) et temps de présence en institut (17 semaines). Sous réserve des possibilités d'accueil en stages et en organisant une double rentrée (septembre et janvier), il est possible de doubler les effectifs en tenant compte de cette alternance.*

**article 5 de l'arrêté du 7 avril 2020*

BON A SAVOIR

La Commission Permanente du Conseil Régional du 9 avril 2020 a également validé les actions suivantes :

⇒ **Développement de la mise en œuvre de la VAE hybride sur** le DEAS et financement de 100 parcours pour des demandeurs d'emploi

⇒ **Possibilité pour les étudiants de 1ère année d'études en soins infirmiers** qui risquent d'abandonner leur formation à l'issue du 1er semestre (après les 1ers résultats) **d'intégrer immédiatement le 2ème semestre de la formation aide-soignant.**

AUGMENTATION des quotas pour 2020-2021

Les IFAS du Grand Est pourront accueillir un nombre d'apprenants au-delà du quota socle fixé fin 2019 après validation par la Région et l'ARS. Ceci devra s'effectuer dans le strict respect de la capacité d'accueil maximale des locaux évoquée et conformément aux critères des connaissances et aptitudes attendues (cf. Annexe de l'arrêté du 07 avril 2020). L'augmentation des quotas peut aussi conduire les IFAS à proposer d'organiser une rentrée supplémentaire en janvier 2021 pour ceux qui sont en rentrée de septembre 2020.

FINANCEMENT des places supplémentaires

Les places supplémentaires seront financées soit par la Région dans le cadre du Plan Régional d'Investissement des Compétences (PRIC) pour les demandeurs d'emploi soit par les partenaires du Contrat d'Objectifs Territorial des métiers du sanitaire et social (ARS, Employeurs, OPCO) pour les publics non éligibles à une prise en charge régionale (salariés par exemple).

CALENDRIER

Du 25/05 au 10/06/20

Dépôt des dossiers par les postulants

Du 10/06 au 06/07/20

Analyse des dossiers et détermination du nombre d'apprenants admis en respectant la capacité d'accueil des locaux et en distinguant les catégories :

1. formation complète voie scolaire
2. formation modulaire (bac pro) voie scolaire
3. formation complète voie apprentissage
4. formation modulaire (bac pro) apprentissage
5. formation passerelles (MCAD,...)

06/07/20 au plus tard

Transmission par les IFAS du nombre d'apprenants admis dans chaque catégorie à la Région (via RAMSES) et à l'ARS.

⇒ Catégories 1 et 2 : indiquer les apprenants supplémentaires correspondant aux conditions de prise en charge actuelles de la Région et du PRIC. (*).

⇒ Catégories 3, 4 et 5 : préciser les financements par les OPCO, les employeurs, l'ARS ou les apprenants à titre personnel.

Du 15/07 au 17/07/20

⇒ Accord par mail de la Région concernant l'augmentation des quotas par rapport au quota socle pour les catégories 1 à 4 et concernant la prise en charge des parcours supplémentaires par la Région (si éligibilité) ;

⇒ Accord par mail de l'ARS concernant les capacités de la catégorie 5 et la prise en charge des parcours supplémentaires non financés par la Région, les OPCO (y compris apprentissage) ou

18/09/20

Délibération de la CP du Conseil Régional pour :

⇒ confirmer l'augmentation des quotas par rapport au socle pour les catégories 1 à 4

⇒ accorder un financement de 4 800 € maximum par parcours de formation supplémentaire des catégories 1 et 3 lorsque l'apprenant est éligible à une prise en charge par la Région et le PRIC. Ce financement faisant l'objet d'une convention spécifique.

1ère semaine de septembre 2020

Rentrée scolaire dans les IFAS

(*) Les critères d'éligibilité communs entre la Région et le PRIC portent sur les demandeurs d'emploi non démissionnaires et non titulaires du baccalauréat sauf les titulaires du baccalauréat professionnel ASS et SAPAT par dérogation exceptionnelle du PRIC.

INVESTIR DANS VOS COMPÉTENCES

www.grandest.fr

Grand Est ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

L'Europe s'invente chez nous

regiongrandest #GrandEst

Conseil de Fabrique

Communiqué de Monsieur le Curé et de l'Equipe d'Animation Pastorale

Reprise progressive des cérémonies religieuses

Une première messe aura lieu à Beinheim

Dimanche 7 juin 2020 à 10H30

Cette célébration va reprendre avec toutes les mesures sanitaires qui s'imposent, les gestes barrières sont à appliquer strictement : port du masque, distanciation physique, désinfection des mains, places délimitées. Les enfants resteront dans les mêmes bancs que leurs parents.

Les messes seront célébrées sans organiste, sans chorale et sans servants de messe.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les messes en semaine ne reprennent pas encore.

Le nettoyage de l'église aura lieu le Vendredi 5 juin 2020 à 14H00.

Urgences médicales

Jusqu'à minuit : pour joindre le médecin de garde, composer le **03.69.55.33.33.**

En cas d'urgence ou **après minuit** faire le **15 (SAMU).**

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche du lieu de résidence **composer le 3237**

Restaurant LE 76

76 rue principale 67930 - Beinheim
Tél : 03.88 86 31 87 m@il : le76@restaurantle76.fr
DU VENDREDI AU DIMANCHE SOIR. 18H – 20H

PIZZAS au FEU DE BOIS A EMPORTER

Pâte & sauce maison – mozzarella fraîche.

Pizza Margherita	***(Sauce tomate, mozzarella)***	***7.60 €***
Pizza Jambon	***(Sauce tomate, mozzarella, jambon, olives)***	***8.10 €***
Pizza Reine	***(Sauce tomate, mozzarella, jambon, œuf, champignons)***	***8.90 €***
Pizza Forestière	***(Sauce tomate, mozzarella)***	***8.40 €***
Pizza Espagnole	***(Sauce tomate, mozzarella, chorizo, poivrons)***	***8.90 €***
Pizza Italienne	***(Sauce tomate, mozzarella, jambon Italien)***	***9.30 €***
Pizza Thon	***(Sauce tomate, mozzarella, Thon, oignons)***	***8.90 €***
Pizza 4 saisons	***(Sauce tomate, mozzarella, courgette, poivron, tomate, artichauts)***	***8.50 €***
Pizza Alsacienne	***(Fromage blanc & crème, gruyère, lardons, oignons)***	***8.50 €***

TARTES FLAMBEES au FEU DE BOIS

A EMPORTER

Du vendredi au dimanche en soirée

Normale	*(crème, lardons, oignons)*	***7.00 €***
Gratinée	*(crème, lardons, oignons, gruyère)*	***7.50 €***
Forestière	*(Crème, lardons, oignons, champignons)*	***7.50 €***
Forestière gratinée	*(crème, lardons, oignons, champignons, gruyère)*	***8.00 €***
Au munster	*(crème, lardons, oignons , Munster)*	***8.00 €***
Ail et fines herbes	*(crème, lardons, oignons ,ail & fine herbe*	***7.50 €***
Aux pommes	*(crème sucrée , cannelle, pommes)*	***7.50 €***

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ NOUS CONSULTER

Petites annonces :

- Französich Nachhilfe gesucht für unseren 6 jährigen Sohn (CP bilingual) in Beinheim, nach Absprache. Kontact Handy 0049 176-21784674
- Loue loft de 90 m² au 1er étage d'une maison individuelle (possiblité meublé ou non). Location disponible de suite.
  Loyer 550 € par mois, charge 100 € par mois. Pour plus de renseignements vous pouvez me joindre au 06.76.86.65.45
- Beinheim Haus 105m² zu vermieten, Wintergarten 19m², 2 Zimmer, Küche, Bad, Gäste WC, Keller, Garage, Carport, Garten mit Teich, Miete 900 € plus Nebenkosten, Kaution. Tél. 0049 1727400422
- Donne terre de remblais, merci de prendre contact au 06.74.44.61.36
- Französich Nachhilfe gesucht für ein ganz liebes 6 jähriges Mädchen (CP) in Beinheim, nach Absprache. Bitte Melden : 00 49 152 310 601 86.

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi et Mercredi de 9h à 12h

Mardi et Jeudi de 9h à 12h et de 16h à 18h

Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Horaires d'ouverture de la déchetterie

Du mardi au samedi

De 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45

Tél. 06.15.76.87.08

BEINHEIM

19A rue principale - 67930 BEINHEIM

téléphone 03.88.53.04.04
télécopie 03.88.86.38.70

messagerie : mairie.de.beinheim@wanadoo.fr

retrouvez-nous sur le site www.beinheim.fr

Bulletin d'Information Municipal imprimé par nos soins -
Dépôt légal – rédaction et mise en page Mairie de Beinheim, parution hebdomadaire.